



Economisons l'éclairage public

Luttons contre la pollution lumineuse



Pour mettre en place cette décision prise par le Conseil Municipal du 13/02/2022

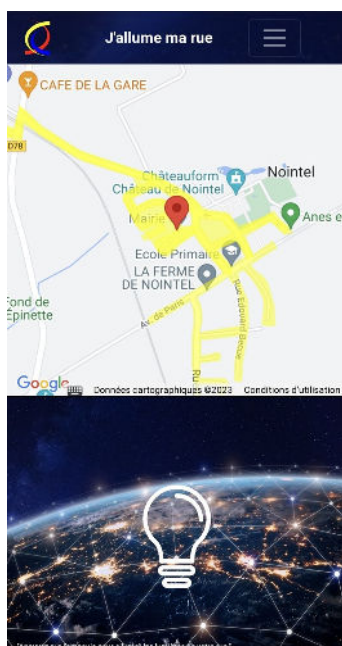
Nointel coupera l'éclairage public tous les soirs de 23h00 à 5h00.

Nous allons procéder à une phase de tests, courant février, pour une application continue **à partir du 1^{er} mars 2023.**

Pendant ces horaires, si vous souhaitez allumer l'éclairage public de la rue dans laquelle vous vous situez, vous pouvez le faire en 2 clics depuis votre smartphone ou votre iPhone en flashant le QR code, ci-dessous, de l'application « **jallumemarue.fr** » ou en allant sur le site internet www.jallume.fr.

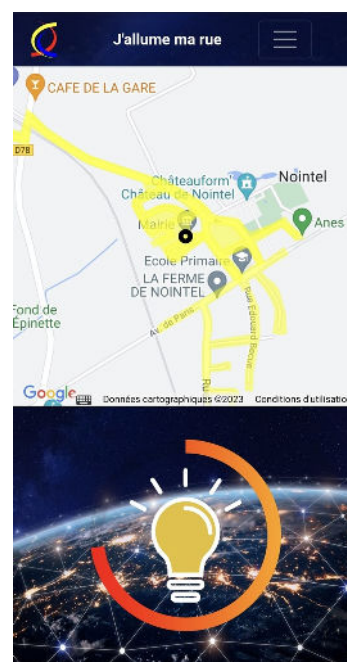


Pour que cela fonctionne, vous devez **autoriser la géolocalisation de votre appareil.**



Etape 1 : la carte de l'endroit où vous vous situez s'affiche.

Si votre rue bénéficie de ce service, la rue apparaît en jaune



Etape 2 : vous devez cliquer sur l'ampoule.

La lumière de la rue s'allume et s'éteindra automatiquement au bout de 15mn. Lorsque toutes nos ampoules actuelles seront remplacées par des LED cette temporisation pourra être ramenée à 8 voire 5mn.

Si vous vous déplacez dans le village, les rues s'allumeront et s'éteindront automatiquement lors de votre passage. Lorsque vous arrivez à destination vous n'avez plus qu'à fermer l'application !

La mairie organise une permanence le Samedi 25 Février de 9h00 à 12h00 destinée aux personnes qui auraient besoin d'aide pour activer cette application.

Mairie de NOINTEL rue de l'Orangerie 95590 NOINTEL tél : 01 34 70 01 41 - E-mail : accueil.mairie@nointel95.fr Web : www.nointel95.fr